

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 12 décembre 2016

Présents :

Franck RAYNAL - Éric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Dominique POUSTYNNIKOFF - Caroline VION - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents ayant donné procuration :

Didier BROUSSARD	procuration à	Laurent DESPLAT
Laurence MENEZO	procuration à	Jean-François BOLZEC
Karine PERES	procuration à	Patricia GAU
Benoît RAUTUREAU	procuration à	Gladys THIEBAULT
Maxime MARROT	procuration à	Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Philippe DESPUJOLS
Betty DESPAGNE	procuration à	Dany DEBAULIEU

Absent : René LOPEZ

Secrétaire de séance : François SZTARK

\*\*\*

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2016

\*\*\*

### Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

#### **aff n°DEL2016\_317 : Conseil économique, social et environnemental local (CESEL) de Pessac - Simplification de l'accès à l'information**

Le Conseil Municipal décide:

- de prendre acte des recommandations proposées par le CESEL,
- d'associer les membres du CESEL, au travail qui sera réalisé en 2017 par la Direction de la Communication, sur l'élaboration du nouveau site internet de la Ville.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2016\_318 : Conseil économique, social et environnemental local (CESEL) de Pessac - Proposition d'une expérimentation de valorisation des déchets alimentaires des écoles de Pessac**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le lancement de l'expérimentation de valorisation des déchets alimentaires sur deux restaurants scolaires de Pessac,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la consultation préalable au choix de l'entreprise qui réalisera cette expérimentation,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_319 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 21 octobre 2016 joint en annexe,
- d'arrêter le montant des charges transférées à + 11 019 euros pour les compétences ci-dessus énoncées comme détaillé en annexe 2,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, DESPAGNE, EL KHADIR et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER.**

**aff n°DEL2016\_320 : Décision Modificative n°2 ayant trait à l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2016 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans l'annexe jointe à la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, DESPAGNE, EL KHADIR et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2016\_321 : Exercice 2016 - Répartition n°6 des crédits de subventions**

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_322 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses nouvelles énumérées dans l'annexe jointe à la délibération,
- de dire que les crédits figurant dans les autorisations seront repris au budget primitif 2017.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, DESPAGNE, EL KHADIR et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER.**

**aff n°DEL2016\_323 : Convention de missions et de mutualisation entre la Ville de Pessac et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - avenant n°2**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant annexé à la délibération établissant les relations entre la Ville et le C.C.A.S.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE,**

**DESPAGNE, EL KHADIR et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER.**

**aff n°DEL2016\_324 : Vente en ligne de matériel communal - année 2017**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente aux enchères en ligne les biens déclarés économiquement ou techniquement obsolètes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces ventes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_325 : Achat de prestations de missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) - Constitution d'un groupement de commandes**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de l'adhésion de la Ville de Pessac au groupement de commandes d'achat de prestations de missions C.S.P.S,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter avec la(es) entreprise(s) retenue(s), les marchés correspondants.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_326 : Travaux de modernisation de l'éclairage public et d'enfouissement des réseaux - Constitution d'un groupement de commandes**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de l'adhésion de la Ville de Pessac au groupement de commandes pour les travaux de modernisation de l'éclairage public et d'enfouissement des réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_327 : Maintenance, rénovation et extension des réseaux et matériels d'éclairage public - Attribution du marché**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec la société Atlantique RESO sise 11 rue Hustin - 33000 Bordeaux pour un montant maximum de 1 000 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_328 : Marchés d'assurance de la Ville de Pessac - Prolongation sur l'année 2017**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les avenants de prolongation d'une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour les marchés d'assurances suivants :
  - assurance des responsabilités et des risques annexes souscrit auprès de la SMACL,
  - assurance des véhicules et des risques annexes souscrit auprès de la SMACL,
  - assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus souscrit auprès de la SMACL,
  - assurance des prestations statutaires, souscrit auprès de GRAS SAVOYE/CNP. Le taux de cotisation initial de 1,57 % prévu dans le marché est porté à 1,64 % pour l'année 2017 aux mêmes conditions de garantie.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_329 : Services d'assurances pour la Ville de Pessac - Attribution des marchés**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le montant du marché « assurance des dommages aux biens et des risques annexes » à souscrire avec GROUPAMA Centre Atlantique pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et aux conditions financières suivantes : Montant : formule de base avec franchise de 2 000 € : 44 669 € HT (57 432 € TTC).
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_330 : Marché de services de formation des agents de la Ville de Pessac - Attribution des marchés**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés comme suit :

Lot 1 (premiers secours) attribué à CD+ FORMATIONS, 8 rue du Pin Vert - 33600 Pessac  
prix de la formation (1 session = 1 jour) : 400 € T.T.C.

Lot 2 (manipulation extincteurs) attribué à EFSP, zone Europarc, 2 rue Gustave Hertz, 33600 Pessac

prix de la formation (1 session = 0,5 jour) : 290 € T.T.C.

Lot 3 (gestes et postures) attribué à SOFIS, PA du Suroit, 7 rue Tog Ru, CS 81103, 56550 Belz

prix de la formation (1 session = 1 jour) : 540 € T.T.C.

Lot 4 (évacuation des locaux) attribué à EFSP, zone Europarc, 2 rue Gustave Hertz, 33600 Pessac

prix de la formation (1 session = 0,5 jour) : 262 € T.T.C.

Lot 5 (hygiène alimentaire et plan de nettoyage en restauration collective) attribué à CD+ FORMATIONS, 8 rue du Pin Vert, 33600 Pessac

prix de la formation (1 session = 1 jour) : 700 € T.T.C.

Lot 6 (communication interpersonnelle) attribuée à SYNOPSIS, 19 rue de Verdun, 33600 Pessac

prix de la formation (1 session = 2 jours) : 1 360 € T.T.C.

Lot 7 (lutte contre les discriminations) attribuée à CD+ FORMATIONS, 8 rue du Pin Vert, 33600 Pessac

prix de la formation (1 session = 2 jours) : 900 € T.T.C.

Lot 8 – conduite du changement attribuée à SYNOPSIS, 19 rue de Verdun, 33600 Pessac

prix de la formation (1 session = 2 jours) : 1 360 € T.T.C.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_331 : Achat de fournitures d'entretien des terrains de sport - Attribution des marchés**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés comme suit :

Lot 1 (Substrats, sable terre amendée) attribué à la société LA GRANDE JAUGUE sise avenue du Pagnot – 33160 Saint Médard en Jalles pour un montant maximum de 50 000,00 € H.T. pour la période initiale.

Lot 2 (Produits phytosanitaires) attribué à la société MEDAN sise 75 avenue René Antoune BP8009 – 33326 Eysines Cedex pour un montant maximum de 10 000,00 € H.T. pour la période initiale.

Lot 3 (Semences de gazon) attribué à la société SOUFFLET VIGNE sise Le Pont Rouge CS20125 Limas – 69654 Villefranche sur Saône pour un montant maximum de 20 000,00 €

H.T. pour la période initiale.

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, DESPAGNE, EL KHADIR et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER.**

**aff n°DEL2016\_332 : Rémunération des agents recenseurs - Tarif 2017**

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer la rémunération sur la base d'un forfait à 1 160 € brut pour les agents recenseurs ayant accompli la totalité de leurs missions soit 194 logements,
- d'appliquer les cotisations sur la base d'une assiette forfaitaire égale à 15 % du plafond mensuel de sécurité sociale,
- de rémunérer les 8 heures de formation à hauteur du SMIC horaire,
- de verser mensuellement l'indemnité kilométrique prévue par l'arrêté du 5 janvier 2007.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_333 : Convention d'échanges de données avec la CAF de la Gironde - Modification de la convention du 18 avril 2012**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'échanges de données avec la CAF de la Gironde,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_334 : Contrat de délégation de service public de restauration collective - Évolution de la formule de révision annuelle des prix - avenant n°3**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°3 au Contrat de Délégation de Service Public avec la société ANSAMBLE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_335 : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Extension des missions - Modification de la composition**

Le Conseil Municipal décide :

- de modifier la délibération DEL2014\_361 et de désigner Madame MONLUN en remplacement de Madame VION,
- d'étendre les compétences de la C.C.S.P.L. en lui conférant un rôle de Comité Consultatif d'usagers, appelé à examiner les rapports présentés par des structures d'intérêt public.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_336 : Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Bordeaux Métropole**

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Bordeaux Métropole.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_337 : Charte des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Gironde**

**avec le Conseil Départemental**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Charte des Espaces Naturels Sensibles de la Gironde,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_338 : Politique de l'arbre en ville - Charte européenne de l'arbre d'agrément**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Charte européenne de l'arbre d'agrément,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_339 : Application de la redevance du domaine public - Modification**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Catégorie	Nature de l'occupation	Tarif	Mode de taxation
A : Commerces sédentaires et non sédentaires	1 : Terrasses	20,00 €	m <sup>2</sup> /an
	2 : Étalages	30,00 €	m <sup>2</sup> /an
	3 : Chevalets	60,00 €	m <sup>2</sup> /an
	4 : Autres équipements si non compris sur une terrasse ou un étalage	30,00 €	unité/an
	5 : Commerces non sédentaires	100,00 €	m <sup>2</sup> /an
		30,00 €	m <sup>2</sup> /an pour une journée d'occupation par semaine
		30,00 €	m <sup>2</sup> /trimestre (un seul trimestre par an)
B : Travaux	1 : Grues mobiles et nacelles élévatrices	27,00 €	unité/jour
	2 : Échafaudages	1,00 €	m <sup>2</sup> /jour
	3 : Emprise hors chantier clôturé (benne, place(s) de stationnement,...)	5,00 €	unité/jour hors stationnement payant
		8,00 €	unité/jour périmètre compris dans le stationnement payant
	4 : Chantiers clôturés	1,00 €	m <sup>2</sup> /jour
	5 : Support provisoire pour	1,00 €	unité/jour

	alimentation électrique		
C : Manifestations	1 : Cirques	50,00 €	unité/jour
	2 : Spectacles itinérants	20,00 €	unité/jour
	3 : Manèges	0,30 €	m <sup>2</sup> /jour
	4 : Manifestations avec un intérêt commercial	1,00 €	m <sup>2</sup> /jour
	5 : Ventes au déballage	2,00 €	m <sup>2</sup> /jour

- d'approuver l'exonération de redevance pour les occupations suivantes :
  - occupation ou utilisation comme condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous,
  - occupation ou utilisation qui contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même,
  - occupation ou utilisation par des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.
- de préciser que pour toute première demande d'occupation pour un commerce sédentaire ou non sédentaire, la redevance sera calculée au prorata du temps restant à courir jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- de décider que toute occupation du domaine public sans titre fera l'objet d'une indemnisation versée par l'occupant à la Ville compensant les revenus qu'elle aurait pu percevoir d'une occupation régulière.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, DESPAGNE, EL KHADIR et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER.**

**aff n°DEL2016\_340 : Étude stratégique préalable au renouvellement urbain du quartier de Saige**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe et les orientations de l'étude stratégique proposée en vue du renouvellement urbain du quartier de Saige,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché d'études avec le bureau d'études Groupe d'Architecture ELLIPSE, ainsi que les documents afférents à ce marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à cette étude,
- d'autoriser le versement au bureau d'études Groupe d'Architecture ELLIPSE de la somme de 185 905 € HT.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, DESPAGNE, EL KHADIR et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER.**

**aff n°DEL2016\_341 : Convention de partenariat avec le Club de Prévention Action Jeunesse Pessac**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Pessac et

l'association Action Jeunesse Pessac,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- d'autoriser le versement d'une subvention annuelle, 15 000 € pour l'année 2017, ainsi que le cofinancement de certaines actions spécifiques,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_342 : Football Club Pessac Alouette - Contrat d'objectifs 2016/2019**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat d'objectifs avec le F.C.P.A annexé à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- d'approuver le versement des subventions comme suit :
  - Saison 2016/2017 : 15 000 €
  - Saison 2017/2018 : 10 000 €
  - Saison 2018/2019 : 5 000 €

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_343 : Espace Musical de Pessac – Convention annuelle d'objectifs pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal décide :

- d'abroger la convention annuelle d'objectif signée avec l'Espace Musical de Pessac faisant l'objet de la délibération n°2015-402 du conseil municipal du 14 décembre 2015,
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs avec ladite association portant sur l'année 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant en particulier ceux précisant les montants des subventions allouées à l'association par la Ville durant l'exercice 2017 qui auront préalablement été approuvés par le conseil municipal et fait l'objet d'une délibération,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_344 : École de musique de Verthamon Haut-Brion – Convention annuelle d'objectifs pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal décide :

- d'abroger la convention annuelle d'objectifs signée avec l'École de musique de Verthamon Haut-Brion faisant l'objet de la délibération n°2015-403 du conseil municipal du 14 décembre 2015,
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs avec ladite association portant sur l'année 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant en particulier ceux précisant les montants des subventions annuellement allouées à l'association par la Ville durant l'exercice budgétaire 2017 qui auront préalablement été approuvés par le conseil municipal et fait l'objet d'une délibération,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_345 : Tarifs de remboursement des matériels dégradés, manquants ou détruits**

Le Conseil Municipal décide :

- de déclarer que tout matériel manquant ou détruit sera remboursé conformément à sa valeur de remplacement,
- d'adopter un forfait de 10 % du tarif pour la remise en état (réparation ou nettoyage) du



matériel dégradé

- de dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n° DEL2016\_346 : Création d'un poste de Chargé d'animation associative**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création d'un poste de rédacteur,
- de dire que ces modifications viennent modifier le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif de la commune,
- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2017.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, DESPAGNE, EL KHADIR et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2016\_347 : Service de photocopies aux associations pessacaises**

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les tarifications suivantes :
  - pour les photocopies :

	RECTO		RECTO - VERSO	
	Noir et blanc	couleur	Noir et blanc	couleur
Format A4	0,010 €	0,047 €	0,014 €	0,088 €
Format A3	0,021 €	0,095 €	0,029 €	0,176 €

- pour les spirales :

6 mm	0,03 €
8 mm	0,07 €
10 mm	0,08 €
12 mm	0,12 €
16 mm	0,16 €

- pour le plastifiage :

A4	0,18 €
A3	0,35 €

- pour les couvertures transparentes A4 : 0,089 €

- pour les couvertures cartonnées A4 : 0,105 €

- de dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, DESPAGNE, EL KHADIR et MM. DESPUJOLS, DUBOS, HAURIE, SARRAT et ZAITER votent contre.**

***La séance est levée à 23H30.***